



Merci de votre confiance,

377 électeurs, soit 92% de Courlansais qui se sont prononcés le 9 mars dernier, ont porté leur choix sur la liste que j'ai eu l'honneur de conduire. Forts de nos convictions, déterminés à mettre en œuvre nos engagements, souhaitant sincèrement une convergence des efforts, des compétences et de la disponibilité de chacune et de chacun, nous souhaitons que Courlans s'engage dans une réelle politique de développement durable qui n'est pas inconciliable avec les exigences économiques. C'est tout le sens de l'action engagée par l'équipe municipale.

Alain Patingre

Le conseil municipal

L'équipe municipale est composée de :

- Alain PATTINGRE (Maire),
- Philippe FOURNOT (1^{er} adjoint),
- Patrick MICHE (2^{ème} adjoint),
- Michel ROUTHIER (3^{ème} adjoint),
- Delphine MARAUD (4^{ème} adjointe),
- Jocelyne GALATOIRE, Marielle JACQUES,
- Gérard BARDOUX, Philippe CADET,
- Patrick COLOMER, Philippe DUBOIS,
- Loïc GANDELIN, Pierre MELOT,
- J-Michel PERRIN, J-Christophe PEYFORT

Les commissions et leurs présidents:

- Urbanisme, voirie, travaux neufs : Philippe Fournot
- Finances : Patrick Miche
- Environnement : Philippe Cadet
- Patrimoine communal : Michel Routhier
- Affaires scolaires : Delphine Maraud
- Animation - communication : Marielle Jacques

Les délégués de la commune :

- SIAAL : P. Fournot et M. Routhier
- SIE du Revermont : A Patingre et M. Routhier
- SICOPAL : P. Cadet et D. Maraud
- SIDEC : M. Jacques
- CCBL : A Patingre et P. Miche
- CCAS : D.Maraud, M.Routhier,
- J.Galatoire, P.Colomer,P.Fournot, A. Revy,
- G.Boulet, B.Jacques, J.Boivin, D.Pelissard

Le budget

L'élaboration du budget primitif 2008 est marquée par le financement d'importants travaux de voirie, sécurité routière ou urbanisme qui ont nécessité une évolution modeste du taux communal des 3 taxes :

- Taxe d'habitation : de 9,92 à 10,42 %
- Taxe foncière(bâtie) : de 15,50% à 16,50%
- Taxe foncière(non bâtie) : 29,32%

Evolution mesurée en regard de l'augmentation des coûts qui permet de consolider le budget communal.

La maîtrise raisonnée de la fiscalité sera le fil conducteur de l'élaboration des budgets au cours de ce mandat.

TRAVAUX ET VOIRIE

• RD 678

Les travaux sont désormais terminés au centre du village. La réalisation du plateau traversant, la signalétique adaptée, la création d'une zone « 30 », l'implantation d'arrêts minute au droit des commerces, la protection supplémentaire des piétons, la descente aménagée du bus sont autant de points positifs pour garantir la sécurité dans la traversée de notre village.

• RD 678 : quartier de Chavannes

Le carrefour de Chavannes demeure un point noir pour la sécurité routière. En concertation avec le conseil général, la commission « urbanisme et voirie » a étudié un projet d'aménagement dont la conception permettra de sécuriser durablement les accès au quartier de Chavannes et la traversée du carrefour.

• RD 159 : Mairie-Ecole

Il s'agit ici de sécuriser l'accès au groupe scolaire et à la mairie. Le début des travaux (priorité aux piétons avec plateau traversant, virages sécurisés en amont et en aval, signalétique adaptée) est programmé pour juillet 2008.

• Voirie : la rue Jean de la Tour est inscrite au marché annuel de réfection des voiries dans le cadre du transfert de compétences à la CCBL

• Caveau communal : sa réfection est achevée.

Les améliorations apportées (confort acoustique particulièrement) seront appréciées par les futurs utilisateurs. Le règlement ainsi que les nouvelles conditions de location sont disponibles en mairie.

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | | RECETTES FONCTIONNEMENT | |
|-------------------------|---------------|-------------------------|---------------|
| Charges générales | 126960 | Produits et ventes | 61300 |
| Charges personnel | 135000 | Impôts et taxes | 181731 |
| Autres charges | 88568 | Dotations-subsidations | 128310 |
| Charges financières | 25563 | Autres produits | 16206 |
| Virt Investissement | 64456 | Remb. Personnel | 53000 |
| Total | 440547 | T | 440547 |
| DEPENSES INVESTISSEMENT | | RECETTES INVESTISSEMENT | |
| Résultat reporté | 177823 | Virt Fonctionnement | 64456 |
| Emprunt (capital) | 29550 | Virt Déficit Invest. | 74268 |
| Immobilisations | 605000 | Dotations | 113809 |
| Avance Cpte tiers | 15000 | Subventions | 128157 |
| | | Emprunt | 431683 |
| | | Vente terrains | 15000 |
| Total | 827373 | | 827373 |

Rappel de la réglementation

✓ Distances et plantations

Dans une propriété, les plantations peuvent être envisagées comme seuls éléments séparateurs, ou venir en écran végétal compléter une séparation grillagée ou un mur. La distance à respecter par rapport à la limite séparative est de :

- 0,50m de la clôture pour les plantations inférieures à 2m de haut .
- 2m de la clôture pour les plantations supérieures à 2m de haut .

Attention : l'arrachage peut être demandé si les règles de distance ne sont pas respectées. De plus, tout propriétaire est tenu de couper les branches dépassant chez son voisin ou sur le domaine public

✓ Civisme et citoyenneté :

- Rappel du respect des heures pour tondre ou utiliser un matériel bruyant

(arrêté préfectoral du 24/01/1991)

Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h30-19h30

Le samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00- 12h00

Au-delà du respect de la loi, c'est le respect du voisinage qui est essentiellement en cause !

- **Le brûlage des herbes et broussailles** est rigoureusement interdit sauf dérogation.

- **Les déchets végétaux** doivent être stockés dans un composteur ou évacués à la déchetterie de Messia (service gratuit)

- **Interdiction formelle de la divagation des chiens** sur la voie publique. Attention également aux aboiements intempestifs et aux excréments sur la voie publique.

- **Respect des limitations de vitesse** en agglomération particulièrement dans les lotissements, aux abords des bâtiments publics (école, mairie...)

Urbanisme

Les règles d'urbanisme ont changé au 1^{er} octobre 2007. Le code prévoit désormais :

1 - Trois permis et une déclaration préalable

- permis de démolir
- permis de construire
- permis d'aménager
- déclaration préalable de travaux

2 – Un contrôle de la fin des travaux

3 – Un certificat d'urbanisme valable pendant 18 mois

Le texte complet de toutes les modifications est disponible au secrétariat de mairie ou sur le site :

<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/>

Scolaire

L'Inspection académique du Jura a informé Monsieur le Maire de la suppression de la septième classe du groupe scolaire mettant en cause des effectifs insuffisants. Le conseil municipal regrette cette décision et constate que le maintien aurait permis une répartition plus harmonieuse des élèves.

Par courrier, le Maire a fait part de sa désapprobation aux élus locaux, à l'Inspecteur d'Académie et au Préfet. Il sera très vigilant pour les années à venir sur les mesures de suppressions de classes qui pourraient à nouveau toucher la commune.

Infos pratiques

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT AU PUBLIC :

- Lundi, jeudi, vendredi : de 8h00 à 12h00
- Mardi : de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00

Merci de respecter ces horaires.

Tel : 03 84 47 12 05 - Fax : 03 84 47 35 31

Courriel : mairiedecourlans@wanadoo.fr

PERMANENCE de Monsieur le Maire et d'un adjoint : chaque mardi de 17h30 à 19h00 (il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie)

L'accès aux bâtiments communaux est strictement interdit en dehors des heures d'ouverture au public (mairie, groupe scolaire, garderie).

La gendarmerie informe la population de l'opération « tranquillité vacances ». Se renseigner auprès de la brigade de gendarmerie de Lons le Saunier.